

## ***Cancers professionnels : Agir aujourd'hui pour prévenir les cancers de demain***

<i>Présentation générale</i>	1
<i>Les cancers professionnels : un risque considéré, à juste titre, comme majeur par les salariés</i>	2
<i>11 000 à 23 000 nouveaux cas de cancer attribuables aux expositions professionnelles chaque année</i>	3
<i>L'indemnisation des cancers professionnels</i>	5
<i>Mobilisation nationale contre les cancers professionnels</i>	6
<i>Annexe 1 : Principaux produits cancérogènes utilisés et secteurs d'activité concernés</i>	8
<i>Annexe 2 : Glossaire</i>	11

## Cancers professionnels : Agir aujourd'hui pour prévenir les cancers de demain

Le cancer est la 2<sup>e</sup> cause de mortalité en France après les maladies cardiovasculaires. Il est même la 1<sup>e</sup> cause de mortalité chez les hommes (32 %). Même si de nombreux facteurs interviennent dans l'apparition de cette maladie, l'origine professionnelle est fortement suspectée dans 4 à 8,5% des cas ; les cancers d'aujourd'hui sont alors les conséquences des expositions des années 60 à 70. Il faut donc se mobiliser pour éviter les cancers de demain. Les CRAM sont engagées depuis longtemps dans la prévention des cancers professionnels. Il y a plus de 30 ans, le benzène et l'amiante étaient déjà ciblés, puis à partir des années 80, les poussières de bois. Ces dix dernières années, l'action s'est renforcée. Aujourd'hui, la prévention des cancers professionnels figure parmi les orientations prioritaires 2004/2007 du réseau prévention des risques professionnels de l'Assurance Maladie. La mobilisation concerne la connaissance des cancers professionnels dans le but d'une indemnisation légitime des victimes et la prévention en agissant sur les facteurs d'exposition pour éviter les cancers professionnels à l'échéance de 10, 20 ou 30 ans.

### **Plus d'un salarié sur dix en France est exposé à des produits cancérigènes, mutagènes et reprotoxiques**

Un seul agent cancérigène est aujourd'hui interdit en France : l'amiante. Certains agents chimiques cancérigènes sont soumis à des valeurs limites d'exposition professionnelle contraignantes (VLEP) : benzène, poussières de bois, chlorure de vinyle, etc. Tous les autres font l'objet d'une utilisation réglementée dans l'entreprise. Mais les classifications internationales des produits et procédés cancérigènes identifiés ou suspectés qui servent de référence à la réglementation européenne sont en constante évolution. De nombreuses substances toxiques continuent d'être inhalées ou manipulées sur le lieu de travail.

Selon une enquête publiée par le ministère du travail en mars 2006, 2,3 millions de personnes seraient exposées à des agents cancérigènes, soit 13,5 % des salariés. 70 % des salariés exposés sont des ouvriers et 20 % des professions intermédiaires de l'industrie et du secteur de la santé. Les salariés employés à des fonctions de maintenance (installation, entretien, réglage et réparation) sont souvent plus exposés que les autres à des agents cancérigènes et ils sont en plus généralement en contact avec plusieurs produits (46 % sont exposés à deux cancérigènes ou plus). Dans ces cas, il est souvent probable que le risque ne s'additionne pas mais se multiplie. Tous les produits cancérigènes n'ont pas la même pouvoir cancérigène mais, pour tous, il est impossible de définir un seuil d'exposition en dessous duquel le risque est nul. En revanche, le risque de développer un cancer augmente avec la durée, la fréquence et l'intensité de l'exposition. Toutes les voies d'exposition doivent être prises en compte : voies respiratoires (poussières, fumées, vapeurs) mais aussi voies cutanée et digestive.

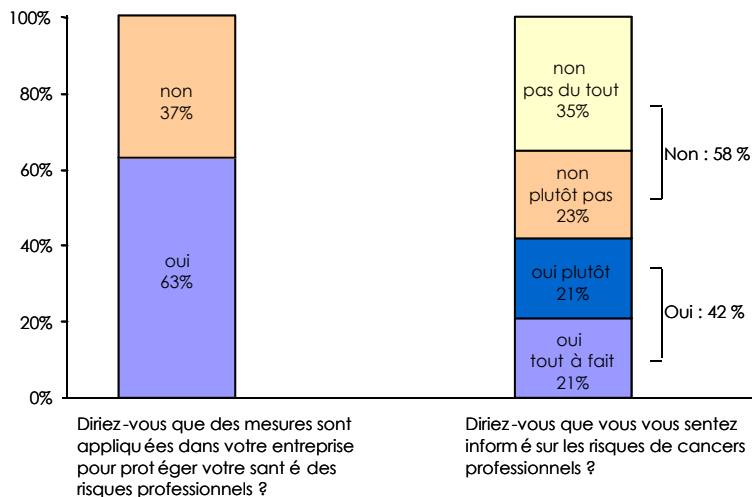
### **Une prise de conscience partagée**

La prévention des cancers professionnels passe par une mobilisation de l'ensemble des acteurs médicaux et professionnels, des médecins aux salariés, en passant bien sûr par les chefs d'entreprise. Outre la surveillance médicale particulière des salariés exposés à des agents cancérigènes, le médecin du travail a également un rôle de sensibilisation des chefs d'entreprise et des salariés à la maîtrise du risque. Mais si les employeurs sont responsables des conditions de travail dans leur entreprise, les salariés doivent aussi se sentir acteurs de leur santé en signalant des situations de travail suspectes à l'employeur, au CHSCT ou aux délégués du personnel. S'ils disposent d'une information, d'une formation et de moyens de prévention adaptés, ils peuvent devenir des acteurs majeurs de la maîtrise du risque. Aux postes de travail, ce sont eux qui mettent en œuvre ou utilisent les dispositifs de protection collective et portent les équipements de protection individuelle mis à disposition (gants, masque de protection respiratoire, etc.). Les ingénieurs-conseil et contrôleurs de sécurité de la Cram ont été formés sur le risque cancérigène pour aider et conseiller les entreprises dans leurs actions quotidiennes de terrain. Des outils de sensibilisation (cd-rom, films, fiches méthodologiques téléchargeables sur le site de l'INRS) permettent d'engager un diagnostic et de définir des solutions concrètes.

## **Les cancers professionnels : un risque considéré, à juste titre, comme majeur par les salariés**

Bien que 72 % des salariés français estiment que des mesures sont appliquées dans leur entreprise pour protéger leur santé des risques professionnels, un salarié sur quatre (*toutes professions confondues*) pense être personnellement exposé à un risque de cancer professionnel. 43 % des ouvriers expriment cette crainte. Ces chiffres, issus d'un sondage Ipsos pour l'Assurance Maladie\* (Cnam), montrent une certaine conscience du risque cancérigène chez les salariés.

**Perception des salariés pensant être exposés à un risque de cancer professionnel**  
(source IPSOS / CNAMTS Direction des risques professionnels)



Lorsque les salariés pensent être exposés à un risque de cancer professionnel, seuls deux sur trois (63 %) estiment que des mesures de protection sont appliquées. Ils sont 58 % à considérer que leur information à ce sujet est inexistante ou insuffisante.

\* Enquête réalisée en déc. 2006, auprès de 478 salariés actifs issus d'un échantillon national représentatif de la population française âgée de 15 ans et +

En 2005, on comptait 4,8 millions de tonnes de produits chimiques cancérigènes, mutagènes et reprotoxiques (CMR) en circulation en France (source : enquête INRS/ministère du travail). Un chiffre à rapprocher des 2,3 millions de salariés potentiellement exposés à ces produits (source : enquête SUMER 2003).

L'origine professionnelle des cancers semble fortement suspectée dans 4 à 8,5 % des cas, ce qui représente entre 11 000 et 23 000 nouveaux cas par an (source : InVS).

**Si les cancers d'aujourd'hui sont les conséquences des expositions des années 60 et 70, il s'agit maintenant de se mobiliser pour éviter les cancers de demain.** C'est pourquoi la prévention des cancers professionnels a été retenue comme un axe prioritaire en 2007 par la branche accidents du travail/maladies professionnelles (AT/MP) de l'Assurance Maladie.

Un réseau d'experts a été formé et une méthodologie d'action définie pour donner aux entreprises les moyens de réduire et, si possible, supprimer le risque cancérigène.

## **11 000 à 23 000 nouveaux cas de cancer attribuables aux expositions professionnelles chaque année**

Le cancer est la 2<sup>e</sup> cause de mortalité en France après les maladies cardiovasculaires. Il est même la 1<sup>e</sup> cause de mortalité chez les hommes (32 %).

C'est une maladie complexe dans laquelle de nombreux facteurs entrent en compte : comportementaux, environnementaux, génétiques mais aussi professionnels.

### **Fortes inégalités sociales vis-à-vis du risque de cancer**

Les ouvriers et les employés ont un taux de mortalité par cancer 10 fois supérieur à celui des cadres et professions libérales (*enquête Cosmop 2006*). Un écart explicable par un certain nombre de facteurs : consommation d'alcool et de tabac mais également conditions de travail.

L'origine professionnelle des cancers est fortement suspectée dans 4 à 8,5 % des cas, soit **entre 11 000 et 23 000 nouveaux cas par an** (*source InVS*) dont la moitié sont des cancers mortels, **un chiffre supérieur au nombre de personnes tuées dans des accidents de la route en France**. Pour les ouvriers, la part des cancers attribuables aux expositions professionnelles serait de 20 %.

Selon l'InVS, de nombreux types de cancers sont concernés, notamment ceux des voies respiratoires, de la plèvre, de la vessie... Plus de 15% des cancers du poumon chez les hommes auraient une origine professionnelle, plus de 10 % des cancers du sang, environ 10 % des cancers de la vessie, 45 % des cancers du nez, 85 % des cancers de la plèvre.

Ces estimations sont corroborées par plusieurs études menées en France.

Les pathologies qui se déclarent aujourd'hui sont le reflet d'expositions professionnelles antérieures. Si de nombreuses entreprises se sont engagées dans des démarches de prévention des cancers professionnels, l'exposition des salariés à des produits et procédés cancérigènes demeure préoccupante dans bien des cas.

### **Plus d'un salarié sur dix en France est exposé à des produits cancérigènes, mutagènes et reprotoxiques**

Un seul agent cancérigène est aujourd'hui interdit en France : l'amiante. Certains agents chimiques cancérigènes font l'objet de valeurs limites d'exposition professionnelle contraignantes (VLEP) : benzène, poussières de bois, chlorure de vinyle, etc. Tous les autres font l'objet d'une utilisation réglementée dans l'entreprise. Mais les classifications internationales des produits et procédés cancérigènes avérés ou suspectés qui servent de référence à la réglementation européenne sont incomplètes et en constante évolution.

De nombreuses substances toxiques continuent d'être inhalées ou manipulées sur le lieu de travail. On distingue 3 types de cancérigènes :

- chimique : amiante, benzène, trichloréthylène, goudrons, huiles minérales, fibres céramiques réfractaires (FCR), poussières de bois, poussières de silice...
- physique : radiations ionisantes, champs électromagnétiques, rayonnements UV.
- biologique : virus des hépatites B et C notamment.

Une enquête réalisée par l'INRS pour le ministère du travail a permis d'estimer à 4,8 millions de tonnes les agents chimiques cancérigènes, mutagènes et reprotoxiques en circulation en 2005. Ce sont l'industrie chimique et la pharmacie qui les utilisent dans les quantités les plus importantes mais les salariés des filières connexes, non comptabilisés dans cette étude, sont également concernés. Selon l'enquête SUMER publiée par le ministère du travail en mars 2006, **2,3 millions de personnes seraient exposées à des agents cancérigènes, soit 13,5 % des salariés.**

70 % des salariés exposés sont des ouvriers et 20 % des professions intermédiaires de l'industrie et du secteur de la santé.

Les salariés employés à des fonctions de maintenance (*installation, entretien, réglage et réparation*) sont souvent plus exposés que les autres à des agents cancérigènes et ils sont en plus généralement en contact avec plusieurs produits (46 % sont exposés à deux cancérigènes ou plus). Dans ces cas, il est souvent probable que le risque ne s'additionne pas mais se multiplie.

Tous les produits cancérigènes n'ont pas la même pouvoir cancérigène mais, pour tous, **il est impossible de définir un seuil d'exposition en dessous duquel le risque est nul.**

En revanche, le risque de développer un cancer augmente avec la durée, la fréquence et l'intensité de l'exposition. Toutes les voies d'exposition doivent être prises en compte : voies respiratoires (*poussières, fumées, vapeurs*) mais aussi voies cutanée et digestive.

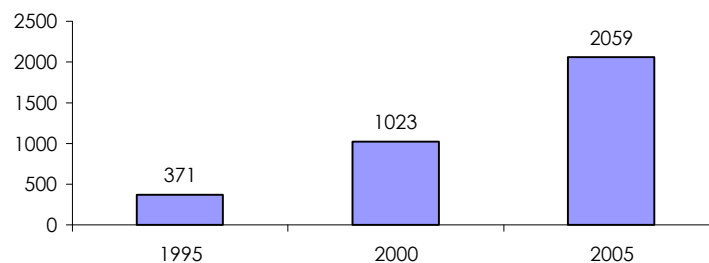
## L'indemnisation des cancers professionnels

Le coût humain et social d'un cancer ne peut être chiffré.

En 2005, la Cnam a reconnu 2 059 cas de cancers imputables à des facteurs professionnels, sur 2 635 déclarés. Ces cancers reflètent des expositions des années 60-70.

Les cancers professionnels représentent **60 % du coût imputé aux maladies professionnelles de la branche AT/MP.**

Cancers professionnels reconnus au régime général (source CNAMTS)



Etablir une relation directe de cause à effet entre le cancer d'un travailleur et son activité professionnelle s'avère souvent difficile. C'est pourquoi, la reconnaissance du caractère professionnel d'un cancer résulte soit d'une présomption de l'origine professionnelle (*c'est le cas des cancers professionnels inscrits dans les tableaux des maladies professionnelles indemnissables*), soit de l'avis de trois médecins sur le lien existant entre l'activité professionnelle du travailleur et son cancer (*comité régional de reconnaissance des maladies professionnelles*).

Sur les 2 059 cas de cancers reconnus par la Cnam en 2005, 95 % le sont au titre des pathologies inscrites aux tableaux des maladies professionnelles et 5 % après avis du CRRMP.

Bien qu'en augmentation, le nombre de cancers reconnus sous-estime la réalité. Ceci s'explique essentiellement par le peu de demandes de reconnaissance des cancers en maladies professionnelles. Il appartient en effet à la victime (*ou à ses ayants droits*) de solliciter elle-même la reconnaissance du caractère professionnel de son cancer en faisant une demande (avec certificat médical) auprès des services de la Cnam dont elle dépend. Or, généralement les médecins traitants n'évoquent pas l'association possible entre cancer et activité professionnelle et, de leur côté, les patients ignorent parfois qu'ils sont ou ont été en contact avec des produits à risque. La méconnaissance de l'univers professionnel par les médecins traitants et du lien travail/cancer par les malades laisse présumer une certaine sous-déclaration. Le rôle des facteurs professionnels est également souvent ignoré en raison du long délai entre l'exposition aux facteurs cancérigènes et l'apparition de la maladie : souvent 30 à 40 ans.

## **Mobilisation nationale contre les cancers professionnels**

Pouvoirs publics et réseau prévention des risques professionnels de l'Assurance maladie ont engagé des actions concrètes pour réduire les cancers professionnels : réglementation renforcée sur les facteurs de risques et mobilisation des acteurs de prévention.

Les enseignements de l'amiante restent présents dans tous les esprits.

### **Mobilisation du réseau prévention des risques professionnels de l'Assurance maladie face à une priorité de santé publique**

Les Cram sont engagées depuis longtemps dans la prévention des cancers professionnels. Il y a plus de 30 ans, le benzène et l'amiante étaient déjà ciblés, puis à partir des années 80, les poussières de bois. Ces dix dernières années, l'action s'est renforcée. Aujourd'hui, la prévention des cancers professionnels figure parmi les orientations prioritaires 2004/2007 de la branche AT/MP de l'Assurance Maladie.

Cet engagement porte :

- sur une meilleure connaissance des cancers professionnels dans le but d'une indemnisation légitime des victimes et de la production d'indicateurs plus représentatifs,
- sur la prévention en agissant sur les facteurs d'exposition pour éviter les cancers professionnels à l'échéance de 10, 20 ou 30 ans.

L'action du réseau prévention des risques professionnels de la Cnam s'appuie sur un réseau de **correspondants «cancers» régionaux désignés par chaque Cram** pour mobiliser, former et recueillir les besoins de terrain. Plus de 600 ingénieurs-conseil et contrôleurs de sécurité (*sur un effectif de 800*) ont été formés sur le risque cancérigène en 2006 pour être en mesure de construire un argumentaire, contrer le déni du risque et conseiller les entreprises dans leurs actions quotidiennes de terrain.

### **Donner aux entreprises les moyens de prévenir les risques**

La stratégie générale consiste à sensibiliser les entreprises à l'importance du risque cancérigène et à les aider à agir en leur proposant une méthodologie globale d'action, des outils, voire un accompagnement plus personnalisé (*visites, aide au diagnostic, conseils spécifiques, mesures d'exposition par les laboratoires de chimie des Cram*).

Elles peuvent se procurer des outils de sensibilisation élaborés avec le concours des Cram : un cd-rom destiné aux préventeurs, quatre films qui pointent certaines attitudes de déni ou de méconnaissance à l'égard des cancers professionnels et une brochure destinée à éveiller la vigilance des salariés et à mieux les informer.

L'accent est particulièrement mis sur **la suppression ou la substitution des produits et procédés cancérigènes, seule mesure radicalement efficace**. Les entreprises peuvent ainsi télécharger, sur le site de l'INRS, des fiches méthodologiques permettant d'engager un diagnostic et de définir des solutions concrètes :

- des fiches d'aide au repérage ainsi qu'une grille permettant de faire un bilan du repérage ;
- une liste des principaux outils d'évaluation du risque chimique, applicables au risque cancérigène, pour aider à hiérarchiser les risques identifiés ;
- des fiches d'aide à la substitution ;
- une méthodologie globale pour conduire un plan d'action ;
- une grille de suivi des actions de prévention mises en place.

**Une prise de conscience partagée**

La prévention des cancers professionnels passe par une mobilisation de l'ensemble des acteurs médicaux et professionnels, des médecins aux salariés, en passant bien sûr par les chefs d'entreprise. Outre la surveillance médicale particulière des salariés exposés à des agents cancérigènes, le **médecin du travail** a également un rôle de sensibilisation des chefs d'entreprise et des salariés à la maîtrise du risque.

Mais si les **employeurs** sont responsables des conditions de travail dans leur entreprise (*obligation d'évaluer les risques professionnels auxquels sont exposés les salariés*), les **salariés** doivent aussi se sentir acteurs de leur santé en signalant des situations de travail suspectes à l'employeur, au CHSCT ou aux délégués du personnel. S'ils disposent d'une information, d'une formation et de moyens de prévention adaptés, ils peuvent devenir des acteurs majeurs de la maîtrise du risque. Aux postes de travail, ce sont eux qui mettent en œuvre ou utilisent les dispositifs de protection collective et portent les équipements de protection individuelle (gants, masque de protection respiratoire, etc.) mis à disposition.

**En Auvergne...**

Le service Prévention des risques Professionnels de la Cram Auvergne est fortement mobilisé.

En 2006, la quasi-totalité des contrôleurs de sécurité et des ingénieurs-conseils a été formée sur le risque cancérigène. La prévention des cancers professionnels est une mission prioritaire lors de leurs actions quotidiennes en entreprise.

Des informations sur ce sujet ont été et seront encore réalisées lors de réunions spécifiques à destination des professionnels (*chefs d'entreprise, membres de CHSCT, animateurs de prévention...*) ou à l'aide de supports de communication (*lettre d'information IRIS*).

Des outils de sensibilisation (*plaquette d'information, affiche*) ont été élaborés en partenariat avec la DRTEFP et le correspondant «cancers professionnels» régional participe à la réalisation de supports nationaux.

Un module spécifique à la problématique des cancers professionnels figure dans l'offre de formation du Département Risques Professionnels ; il est proposé à toutes les personnes susceptibles de travailler sur ce sujet en entreprise.


Une action ciblée, de terrain, pourrait être engagée mi-2007 à destination d'un échantillon restreint de petites, voire très petites, entreprises ; il s'agirait de les assister dans la totalité de leur démarche de prévention du risque cancérigène (sensibilisation, repérage, évaluation, substitution, formation...), cet accompagnement se faisant en parfaite coordination avec le médecin du travail.

## Annexe 1


### Principaux produits cancérigènes utilisés et secteurs d'activité concernés

#### Le repérage des produits et procédés cancérigènes

Les produits industriels cancérigènes, avérés ou suspectés, font l'objet de classifications européennes et internationales et sont étiquetés en conséquence :

« Risque avéré » 

T-Toxique

« Risque suspecté » 

Xn-Nocif

La classification européenne porte exclusivement sur les substances chimiques. Celle du CIRC, émanation de l'OMS, est plus large puisqu'elle porte sur des agents chimiques, biologiques ou physiques, des situations d'exposition et sur certains procédés industriels.

Les données épidémiologiques et de toxicité environnementales alimentent les décisions de classement. Mais le non classement d'une substance peut relever d'une lacune de connaissance. C'est pour apporter un outil d'aide au repérage des substances cancérigènes, que le réseau prévention de l'Assurance maladie a établi un tableau des principaux agents cancérigènes connus, non repérables avec les étiquettes de sécurité.

#### Principaux agents cancérigènes susceptibles d'être émis lors de certains procédés ou opérations et exemples de secteurs d'activité concernés

Cancérigène	Localisation du cancer	Secteurs d'activité concernés	Effectifs concernés (Source : SUMER 2003)
Moteurs diesel (émissions)	Poumons	Garage, parking, centre de contrôle technique Travaux en tunnels / souterrains	727 500
Huiles minérales entières	Peau, vessie	Métallurgie - Travaux publics Industrie du caoutchouc - Garage	669 100
Benzène et carburants automobiles	Sang	Raffinerie / transport de carburants Garage - Laboratoire de recherche	470 600
Poussières de bois	Nez et sinus	Menuiserie, ébénisterie, charpente, scierie	379 900
Radiations ionisantes	Sang	Gammagraphie (métallurgie / BTP) Santé - Industrie nucléaire	273 200
Silice cristalline	Poumons	Carrière, sablière Taille de pierre, ponçage et sciage du béton, du carrelage Fonderie - Porcelaine et céramique Fabrication de prothèses dentaires	269 000
Oxydes de fer	Poumons	Décapage de la rouille Construction métallique	167 300
Trichloréthylène	Reins	Dégraissage Peintures et revêtements de sols	153 600
Formaldéhyde (formol)	Nasopharynx, sang	Utilisation de résines de synthèse à base de formaldéhyde Fabrication de panneaux en bois aggloméré, de charpentes en lamellé-collé	153 600

Cancérigène	Localisation du cancer	Secteurs d'activité concernés	Effectifs concernés (Source : SUMER 2003)
-------------	------------------------	-------------------------------	---

Plomb	Cerveau	Fonderie de plomb Décapage de pièces peintes Oxycoupage de charpentes métalliques et de tuyauteries Rénovation de bâtiments Réalisation et restauration de vitraux	129 800
Brais et goudrons de houille	Peau, poumons, vessie	Travaux publics Industrie de l'aluminium	117 100
Chromates, composés du chrome 6	Poumons, nez et sinus	Fabrication de pigments et formulation de peintures Traitement électrolytique des métaux Construction métallique Chaudronnerie - BTP (peinture : décapage)	108 000
Amiante	Plèvre, poumons, péritoine, péricarde	BTP Maintenance, entretien Industrie mettant en jeu des hautes températures	106 600
Fibres céramiques réfractaires	Plèvre, poumons	Industrie mettant en jeu des hautes températures - Isolation thermique Fumisterie - Fabrication de fours Entretien et maintenance	104 000
Nickel (certains composés)	Poumons, nez et sinus	Raffinage du nickel Traitement électrolytique des métaux Soudage inox	97 700
Cobalt et carbures métalliques frittés	Bronches et poumons	Fabrication de métaux frittés Affûtage d'outils au carbure	76 500
Amines aromatiques (certaines)	Vessie, foie	Plasturgie - Caoutchouc Colorants	70 800
Nitrosamines et fumées de vulcanisation	Voies aérodigestives supérieures, estomac, vessie	Caoutchouc Usinage des métaux avec des huiles solubles	46 800
Perchloréthylène	Œsophage, vessie	Nettoyage à sec Mécanique - Dégraissage	47 400
Cadmium et dérivés	Poumon, rein	Récupération des batteries et des piles Raffinage zinc, plomb, cuivre	27 700
Oxyde d'éthylène	Sang	Agroalimentaire - Santé	8 900
Béryllium	Poumons	Fabrication de prothèses dentaires Fonderie, usinage ou soudage d'alliage au béryllium	Données non dispo.
Noir de carbone	Poumons	Caoutchouc, chimie	Données non dispo.
Virus (notamment hépatites B et C)	Foie	Hôpitaux, services de santé	Données non dispo.

### Focus sur trois cancérogènes, largement utilisés

**Les poussières de bois** : l'inhalation prolongée et répétée de poussières de bois est associée de façon certaine à un risque de cancer de l'ethmoïde, un cartilage situé dans l'arrière nez.

Les machines d'usinage du bois, tournant à grande vitesse, émettent des quantités considérables de poussières qui doivent être captées au plus près de l'outil. Le déplacement des pièces recouvertes de poussière est une autre source d'exposition. Mais la source majeure est l'utilisation de soufflettes à air comprimé pour «enlever» la poussière.

Les préconisations de prévention sont donc de proscrire l'utilisation de la soufflette au profit d'un réseau d'aspiration centralisé, de capter les poussières sur toutes les machines fixes grâce à

un réseau d'aspiration avec rejet à l'extérieur de l'atelier. Les opérations de finition à l'aide d'outils à main, comme le ponçage, doivent être effectuées avec des outils aspirants. Ces mesures permettent de respecter la valeur limite réglementaire de  $1 \text{ mg/m}^3$ .

**Le trichloréthylène :** il s'agit du solvant dégraissant le plus connu, utilisé dans pratiquement toutes les entreprises de mécanique il y a 10 ou 20 ans. Son caractère ininflammable et son efficacité en faisaient un dégraissant «universel» bien que sa toxicité neuropsychique soit connue depuis longtemps.

Son classement cancérogène de catégorie 2 par l'Union Européenne (*cancérogène probable pour l'homme*) implique que cette substance et les préparations qui en contiennent plus de 0,1 % sont maintenant visées par le décret dit CMR visant à prévenir les risques cancérogènes, mutagènes et reprotoxiques. La substitution par un produit ou un procédé moins dangereux s'impose dès lors qu'elle est techniquement possible.

Ceci est le cas dans la très grande majorité des situations de travail. Les entreprises ont opté pour des solutions diverses : la suppression du dégraissage lorsqu'il ne s'avère pas indispensable, l'utilisation de solvants moins dangereux tout en maîtrisant le risque incendie, le dégraissage lessiviel...

**Les fibres céramiques réfractaires :** substituts de l'amiante pour l'isolation haute température, elles sont classées cancérogènes de catégorie 2 par l'Union Européenne depuis la fin des années 90. L'exposition à ces fibres par inhalation présente un risque de mésothéliome de la plèvre ou de cancer du poumon.

La substitution est la mesure de prévention prioritaire. L'abaissement de la valeur limite actuelle de 0,6 fibre/ml à 0,1 fibre/ml est à l'ordre du jour.

Les maçons-fumistes et les équipes de maintenance et d'entretien sur des équipements isolés avec des FCR sont particulièrement exposés à ce risque cancérogène.

## Annexe 2

### Glossaire

**Cancérogène** (ou cancérigène) : agent qui peut provoquer ou favoriser l'apparition d'un cancer.

**CHSCT** : Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail.

**CIRC** : Centre International de Recherche sur le Cancer (OMS).

**CMR** : produit ou procédé cancérogène, mutagène ou reprotoxique.

**CNAMTS** : Caisse Nationale d'Assurance Maladie des Travailleurs Salariés.

**COSMOP** (Cohorte pour la Surveillance de la Mortalité par Profession) : analyse de la mortalité et des causes de décès par secteur d'activité de 1968 à 1999, publiée en 2006 par l'InVS.

**CRRMP** : Comité régional de reconnaissance de maladie professionnelle.

**INRS** : Institut National de Recherche et de Sécurité pour la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles.

**Inventaire des agents chimiques CMR utilisés en France en 2005** : enquête conduite par l'INRS à la demande du ministère du travail, dans le cadre du Plan santé au travail

**InVS** : Institut de Veille Sanitaire.

**Mutagène** : agent qui peut introduire des défauts génétiques héréditaires ou en augmenter la fréquence.

**Reprotoxique** : agent susceptible d'altérer la fertilité et d'induire des effets perturbant le développement normal de l'embryon et du fœtus.

**Réseau prévention de la branche AT/MP de la Cnam** : composé de la Direction des risques professionnels de la Cnam, des services prévention des Cram et de l'INRS, il a pour mission de conduire une politique de prévention des risques professionnels au travers d'actions de recherche, de conseil, de formation et d'information.

**SUMER** (Surveillance Médicale des Risques) : publiée en 2006, l'enquête SUMER décrit les expositions biologiques et chimiques, les nuisances physiques et les contraintes organisationnelles auxquelles sont soumis les salariés. Elle rassemble les données recueillies en 2003 par 1800 médecins du travail lors d'entretiens médico-professionnels avec 50 000 salariés.